

LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE EN ACTION



1 « Pour la Malaisie, le commerce doit être transparent », explique Raja Adnan, Directeur général de l'Office malaisien des autorisations pour l'énergie atomique (AELB). « Les marchandises ne sont pas seulement importées et exportées d'un pays à un autre, elles transitent par plusieurs territoires. Les mesures de sécurité nucléaire contribuent à garantir des échanges commerciaux ouverts, où tous les acteurs font preuve de responsabilité », souligne-t-il.



2 Des responsables de l'AELB, se préparant à un exercice conjoint de contrôle efficace aux frontières (Indonésie-Malaisie), examinent les instructions permanentes d'opération (IPO) pour la sécurité nucléaire vigueur au niveau national, qui ont été mises au point en collaboration étroite avec l'AIEA.



3 Des experts malaisiens de l'AELB expliquent à leurs pairs indonésiens comment sécuriser leurs frontières et élaborer leurs propres IPO. Il y est notamment question de l'utilisation et de l'installation de portiques de détection des rayonnements, qui renforcent la sécurité nucléaire en détectant la présence de matières radioactives et en contribuant à prévenir le trafic illicite aux frontières.



4 Plus de 300 véhicules commerciaux traversent quotidiennement la frontière entre la Thaïlande et la Malaisie, chacun transportant plus de 40 000 kg de marchandises, principalement du bois et du caoutchouc. Les portiques de détection des rayonnements qui y sont installés permettent d'assurer la sécurité du commerce international et de réduire au minimum le risque que les rayonnements ionisants pourraient constituer pour les personnes, la société et l'environnement.

AUX FRONTIÈRES DE LA MALAISIE



5 M. Mohd Irwan, de l'AELB, s'est rendu au poste frontière de Padang Besar avec des responsables de l'autorité de réglementation nucléaire, de l'administration des douanes, et du ministère de transport de l'Indonésie pour discuter de l'installation et de l'utilisation des portiques de détection des rayonnements. « Un portique est bien plus qu'un appareil a-t-il expliqué, c'est l'illustration de la coordination et de la coopération en place entre différents services et secteurs au niveau national ».



6 Un portique détecte la présence de rayonnements en temps réel sans interrompre les activités normales d'exportation aux frontières. En outre, les caméras identifient immédiatement les conteneurs, en enregistrant des images du camion et des informations précises, comme la plaque d'immatriculation et le numéro de conteneur. La mesure et les images sont transmises au poste central de sécurité (PCS) pour un examen plus poussé.



7 Au PCS, si des matières radioactives sont détectées, les douaniers vérifient que les informations sur les images captées par les caméras des portiques correspondent à celles qui ont été consignées au sujet du contenu des conteneurs dans les déclarations d'exportation. Des informations plus détaillées sur les matières radioactives sont également affichées.



8 Si les douaniers pensent que le contenu est suspect, ils procèdent à un contrôle radiologique plus précis à l'aide de détecteurs de rayonnements portatifs. Ces appareils leur permettent de déterminer avec exactitude de quel radionucléide il s'agit et son emplacement.



9 S'il se confirme qu'il s'agit de matières radioactives non déclarées, les douaniers en informent l'AELB, l'autorité chargée des interventions et de la réglementation, en vue d'un nouvel examen technique du conteneur. Cette interaction n'est qu'un exemple de la coordination qui doit exister au niveau national pour un contrôle efficace et rapide aux frontières.

10 Avant de partir inspecter des matières suspectes, un responsable de l'AELB vérifie le matériel de détection des rayonnements.



11 L'AELB confisquera les matières non déclarées et les placera dans un lieu sûr et sécurisé pour que ces matières ne tombent pas entre de mauvaises mains.

12 « Les États Membres ayant des frontières communes, ainsi qu'une réglementation et des valeurs culturelles semblables, sont bien placés pour mettre en commun les meilleures pratiques et harmoniser leurs approches en matière de sécurité nucléaire », explique Peter Colgan, chef de la Section de la détection d'actes malveillants et de l'intervention, du Bureau de la sécurité nucléaire de l'AIEA. Lors de l'exercice conjoint de contrôle aux frontières (Indonésie - Malaisie) mené en octobre 2012, les fonctionnaires impliqués ont réaffirmé leur engagement à sécuriser les frontières et à collaborer avec l'AIEA pour que la sécurité nucléaire soit assurée à l'échelle mondiale.

Texte : Danielle Dahlstrom ; Photos : Dean Calma, octobre 2012